Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [93] (2005)

Heft: 1494

Artikel: La maternité : entre abus de pouvoir et techno-science

Autor: E.J.-R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282882

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La maternité: entre abus de pouvoir et techno-science

Si un sujet préoccupe l'ensemble des mouvements féministes de leurs débuts jusqu'à nos jours, c'est bien celui de la procréation et de son corollaire, la maternité. Car autour de ce couple maternité-procréation se sont joués, et se jouent encore, nombre des défis relatifs à l'égalité entre hommes et femmes. Tantôt privilège, tantôt fardeau, le couple procréation-maternité a subi de profondes transformations non seulement dues aux découvertes de nouvelles techniques médicales au cours du 20e siècle – pilule contraceptive, fécondation in vitro etc. -, mais aussi dues à la libéralisation des mœurs et aux changements intervenus dans l'organisation des familles. La maternité et la procréation se trouvent ainsi depuis plus d'un siècle au cœur de revendications et d'attentes politiques, sociales, médicales, juridiques et morales souvent paradoxales. Car, en effet, autour de la maternité se définit une bonne part des limites entre sphère privée et publique.

E.J-R.

De la maternité à la citoyenneté

A l'aube du 20e siècle, la maternité était l'argument dont se servirent tant les partisan-e-s de la citoyenneté uniquement masculine que les suffragettes. Pour les premier-e-s, la condition de mère servait d'excuse à un cantonnement des femmes dans la sphère privée, pour les second-e-s, en revanche, la maternité et ses responsabilités étaient une formation sans égale à la citoyenneté. Plus encore, la maternité, service rendu à la patrie au même titre que le service militaire, méritait, pour certain-e-s, une protection particulière rémunérée ou non. Car si chacune s'accordait sur le principe d'une protection des femmes enceintes et des nouvelles accouchées, le débat faisait rage entre celles et ceux qui prônaient un congé-maternité payé et celles et ceux qui craignaient qu'une rémunération de ce congé n'empêche une pleine intégration des femmes dans le monde du travail et partant, une complète émancipation de ces dernières. Un siècle plus tard, si les termes du débat semblent dépassés, le congé-maternité payé ayant été adopté presque partout en Europe, la maternité reste pourtant une des causes les plus fréquemment invoquées pour expliquer l'écart persistant entre femmes et hommes sur le marché du travail en particulier et dans la sphère publique en général. La maternité étant peut-être le dernier bastion où la contrainte biologique sexuée apparaît comme irréductible et où la construction sociale, traduite par le concept de genre devient inopérante.

De la famille à l'individu

Avec les années 1960 et les progrès de la contraception, «un enfant si je veux et quand je veux» devient le leitmotive d'une génération qui se bat pour le droit à la contraception, à l'avortement et au plaisir. Explosent alors définitivement les liens jusque là indissociables entre sexualité et procréation, mariage et famille - même si, en Suisse du moins, la législation tarde à suivre, la famille restant sous l'autorité du pater familias jusque dans le 20e siècle tardif¹. Cependant, si le mariage ne représente plus l'unique cadre respectable et légal dans lequel on

peut s'aimer et procréer et si ce dernier suscite plutôt la méfiance des milieux progressistes en raison justement de son caractère archaïque, il ne s'ensuit pas pour autant que la demande de protection sociale et juridique de la vie privée et de la maternité cesse, au contraire. En effet, les glorieuses années d'émancipation féministe et sexuelle font vite place à des lendemains qui déchantent, crise économique, chômage, dénatalité, SIDA, découverte et prise en compte de maux ancestraux mais jusqu'ici laissés dans le secret des familles comme la violence conjugale et la pédophilie. Parallèlement, après s'être occupée de contraception, la médecine s'occupe désormais de fécondation et le drame n'est plus d'être la mère d'une trop nombreuse progéniture, mais au contraire d'être stérile. Et à mesure que l'émancipation des individus par rapport à un modèle familial préétabli s'affirme et que l'éventail des technologies offrent de nouvelles possibilités de choix, des crispations se font sentir. Par exemple, le fait que les femmes puissent, sans encourir les foudres de la moralité ordinaire, choisir d'avoir un enfant en dehors des liens du mariage comme en dehors de toute relation stable ou hétérosexuelle, en clair qu'elles puissent évacuer le père, n'a de cesse d'inquiéter. Certain-e-s psychologues, notamment, dénoncent l'horreur de la toute-puissance maternelle et réclament l'urgent retour d'une famille structurée autour d'une mère, nécessité biologique et d'un père, nécessité sociale. La fin de la famille patriarcale étant, à leurs yeux la cause première du mal-être de toute une jeunesse privée de repères sociaux et sexuels clairs. Récemment, en France, alors que la possibilité était enfin offerte aux familles de choisir de donner le nom du père et/ou de la mère aux enfants, il s'est trouvé des voix pour affirmer que la fin d'une tradition millénaire de transmission du patronyme ne serait pas sans conséquence (terrible) pour la civilisation française. En outre, des historiens s'essayent à retracer l'histoire de la paternité en se posant la question du devenir de cette dernière, supposant qu'elle est hypothétiquement conduite à disparaître².

12



La fin de la maternité ?

Mais, les tenants du retour à un ordre familial fondé sur des rôles stéréotypés pour les femmes et les hommes et les prédicateurs de la fin de la paternité ne sont pas les seuls à s'inquiéter. Le récent succès médiatique provoqué par «l'utérus artificiel» en est la preuve. Alors même que l'organe virtuel n'est qu'une projection d'avenir plus ou moins certaine, le débat se cristallise déjà entre celles et ceux qui pensent l'utérus artificiel comme une formidable possibilité d'émancipation du déterminisme biologique et celles et ceux qui craignent que l'avènement d'une machine à donner la vie ne signe la fin de la dignité humaine. En effet, d'aucun-e-s se réjouissent déjà de la nouvelle liberté que représenterait la procréation ex corpo car ainsi les femmes auraient définitivement un corps qui leur «appartiendrait»: finies les nausées, les prises de poids et la fatigue liées à la grossesse. De plus, le lien mère-enfant n'étant plus naturalisé par la grossesse, les pères n'auraient plus d'excuse pour laisser aux mères la plus grande partie des soins aux enfants, ce qui aurait une incidence tout à fait positive sur le travail des femmes puisque les employeurs n'auraient plus aucune raison de se méfier des femmes et de leurs absences liées à la maternité. La différence entre père et mère disparaîtrait ainsi au profit d'une parentalité également exercée par la femme et/ou l'homme. D'autres, en revanche, voient déjà dans l'utérus artificiel l'engin de la domination finale : les femmes à tout jamais privées de leur seule spécificité - un corps biologiquement conçu pour porter la génération suivante -, dépouillées de leur avantage suprême, en perdraient leur identité. De plus, la gestation ex corpore pourrait faire voler en éclats le dernier lien sûr et inconditionnel de nos sociétés, obligeant les femmes à adopter leurs propres enfants, achevant ainsi l'atomisation de la société. Et les femmes ne seraient pas les seules à pâtir de la gestation ex utero. Les enfants aussi pourraient subir des dégâts psychologiques considérables dus à l'absence de liens in utero avec leurs mères. Ces enfants pouvant même se transformer en une marchandise comme une autre et pourquoi pas en esclaves, se produisant et se vendant au gré de la demande du marché.

La voie est donc étroite entre des peurs réactionnaires aux forts accents masculinistes et la crainte de perdre son identité de femme, voire d'être humain sous les coups d'une science sans conscience. D'un côté les mères sont des ogresses toutes-puissantes, dévorant leurs propres enfants, ravalant les

hommes à de simples producteurs de sperme. De l'autre, la fin de la filiation «par le ventre » ouvre grande la porte de l'eugénisme, de la fin des sexes et de l'humanité artificielle sans âme, ni morale. Mais au-delà de la panique réactionnaire ou identitaire, gageons avec Irène Théry qu'il y a la place pour «la recomposition d'un système de parenté à la fois commun et pluraliste³» dans lequel chacun-e trouve la place de son choix.

- ¹ Ce n'est qu'en 1978 que la loi institue l'autorité parentale partagée et qu'en 1985 que le nouveau droit matrimonial égalitaire est accepté en votation populaire. En effet, un référendum avait été lancé par Christophe Blocher et l'UDC contre ce nouveau droit matrimonial au motif que l'égalité entre les époux allait menacer la protection du mariage et de la famille, ce qui rappelle évidemment les arguments lancés contre le partenariat entre personnes de même sexe.
- ² Par exemple : Aldo Naouri, *Une place pour le père*, Seuil 1999 ou Jean Delumeau, Daniel Roche *Une histoire des pères et de la paternité*. Larousse, 2005
- ³ Irène Théry, *Dynamique d'égalité de sexe et transformation de la parenté*, in «Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs», Sous la direction de Margaret Maruani, La Découverte, 2005

L'utérus artificiel d'Henri Atlan

Henri Atlan, biologiste et philosophe vient de faire paraître un ouvrage intitulé *L'Utérus artificiel¹* dans lequel il prédit que non seulement la fécondation pourra se faire en dehors du corps des femmes, mais également toute la gestation. En effet, les techniques de fécondation in vitro associée aux techniques de réanimations des grands prématurés laissent augurer de la capacité future de mener artificiellement d'un bout à l'autre le développement de l'embryon et du fœtus. Évidemment, la date à laquelle cette prouesse scientifique pourra se concrétiser est loin d'être connue, la complexité des processus biologiques à l'œuvre lors d'une grossesse n'étant, à l'heure actuelle, pas encore reproductible artificiellement.

¹Henri Atlan, L'Utérus artificiel, Seuil, 2005